

## **MAIRIE de 42430 CHERIER**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014**

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67  
mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

Le conseil municipal, réuni au complet, a traité les questions suivantes :

► **Site de proximité** : exposé de N. SUGIER concernant le fonctionnement du Site de Proximité qui intervient sur les cantons de St Just en Chevalet, St Germain Laval, La Pacaudière et la Côte Roannaise pour suivre les demandeurs d'emploi, aider les particuliers, associations, entreprises et collectivités dans leurs embauches, favoriser la création ou la reprise des commerces & activités artisanales, conseiller sur les formations.

Le maintien de ce service est menacé par le retrait des financeurs (Etat – Région) qui laisserait la totalité de la charge aux communautés de communes.

► **Urbanisme** : le projet de construction de trois maisons au lieu-dit « Le Garet » étant lié à une extension du réseau électrique, le conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge d'une somme de 4700€ par la commune, faute de quoi les permis de construire seraient refusés. Considérant que la commune s'était déjà prononcée en faveur de la prise en charge des extensions de réseaux électriques s'ils sont inférieurs à 100 mètres, dans les cas où toutes les autres conditions sont réunies pour la constructibilité d'une parcelle ; considérant que ce projet représente actuellement la seule possibilité d'obtenir un permis de construire positif sur la commune, tous les autres certificats d'urbanisme ayant été refusés pour raison d'usage agricole, le conseil municipal décide à l'unanimité de viabiliser ce secteur en prenant en charge l'extension des réseaux secs. Par ailleurs, une convention EPAT sur 6 ans est proposée par le SIEL et retenue par le conseil municipal, permettant de bénéficier du meilleur tarif en regroupant le génie civil de l'extension télécom avec celle de l'électricité.

#### ► **Ecole :**

- Le projet de **modification des horaires** scolaires proposé à la dernière réunion n'ayant pas été accepté, une autre formule a été négociée avec l'académie et le temps péri-scolaire à gérer par la commune serait fixé au mardi après-midi pour la classe primaire et vendredi après-midi pour la classe maternelle-CP. Un local a été prévu pour accueillir les élèves pendant ces activités (au sous-sol de la salle des fêtes, après quelques aménagements), un premier cycle jusqu'aux vacances de la Toussaint portant sur des travaux manuels liés à Halloween. Un système d'inscription des élèves devra être respecté sur tout le cycle afin de prévoir les activités et le personnel.

- Changements de **personnel** : la démission de E. Mollaret du poste d'A.T.S.E.M. pour raison de santé et le congé maternité de C. Chaux qui devait lui succéder sur ce poste vont nécessiter le recrutement d'une remplaçante sur un contrat à durée déterminée pour assurer de septembre à novembre l'aide à la nouvelle institutrice de la maternelle et l'animation du temps péri-scolaire des petits. Les entretiens qui avaient précédé le recrutement de la remplaçante de C. Chaux ayant permis de rencontrer plusieurs candidates, on ne procédera pas à un nouvel appel à candidatures, le poste sera proposé à l'une de ces candidates.

► **Voirie 2014** : sur présentation du chiffrage des travaux de goudronnage prévus pour cet été, le conseil municipal sélectionne ceux qui sont à réaliser en priorité dans le cadre de l'enveloppe de 41906€ qui nous est allouée par la communauté de communes, à savoir :

1 - Traversée du hameau des Pras (14 969,13€) – 2 – Carrefour au centre des Essarts (4 398,68€) – 3 – 600ml sur la route des Ardillats (près du chemin de Maucet) (22 500€), sur les 1500ml qui ont été chiffrés. Le reste de ce tronçon, soit environ 900 ml, est proposé en travaux supplémentaires mais en laissant à la CCPU le soin de distribuer cette enveloppe en fonction des besoins des autres communes. Le versement sur le budget communal, fixé à 10000€ au budget primitif, sera réajusté sinécessaire.

#### ► **Questions diverses :**

\* participation au groupement de commandes d'électricité du SIEL pour les collectivités, qui ne bénéficieront plus du tarif régulé en 2015 et devront passer des marchés publics après mise en concurrence.

\* remplacement d'un ordinateur à l'école suite à une surtension (330€ pour un matériel d'occasion garanti)

\* versement d'une aide financière de 1900€ à la cartine pour couvrir un rappel d'URSSAF et de salaire.

\* étude à faire pour remplacer la chaudière fioul de l'ancienne mairie

\* buvette de la fête patronale du 3 août : tour de rôle de 17 à 22 heures par le conseil municipal.